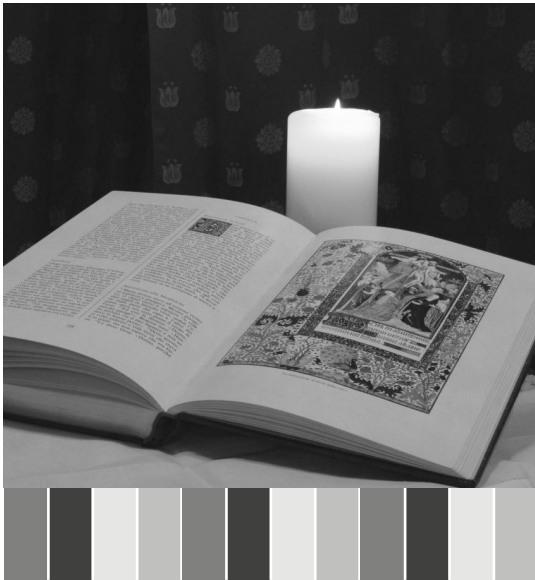


Mon Dieu qui aimes pardonner, mon Créateur, fais grandir sur moi l'éclat de ta lumière inaccessible pour emplir mon cœur de joie. Ne t'irrite pas ; ne m'abandonne pas ! Mais fais resplendir mon âme de ta lumière, car ta lumière, mon Dieu, c'est toi... Je me suis écarté de la route droite, de la route divine, et je suis tombé lamentablement de la gloire qui m'avait été donnée. J'ai été dépouillé de la robe lumineuse, la robe divine, et, tombé dans les ténébres, je gis maintenant dans les ténébres, et je ne sais pas que je suis privé de lumière... Car si tu as brillé d'en haut, si tu es apparu dans l'obscurité, si tu es venu dans le monde, ô Miséricordieux, si tu as voulu vivre avec les hommes, selon notre condition, par amour pour l'homme, si...tu t'es dit la Lumière du monde (Jn 8,12) et que nous, nous ne te voyons pas, n'est-ce pas que nous sommes totalement aveugles et plus malheureux que des aveugles, ô mon Christ ?... Mais toi, qui es tous les biens, tu les donnes sans cesse à tes serviteurs, à ceux qui voient

ta lumière... Qui te possède, réellement possède en toi toute chose. Que je ne sois pas privé de toi, Maître ! Que je ne sois pas privé de toi, Créateur ! Que je ne sois pas privé de toi, Miséricordieux, moi l'humble étranger... Je t'en prie, place-moi avec toi, même si j'ai multiplié les péchés plus que tous les hommes. Reçois ma prière comme celle du publicain (Lc 18,13), comme celle de la prostituée, Maître, même si je ne pleure pas comme elle (Lc 7,38)... N'es-tu pas source de pitié, fontaine de miséricorde et fleuve de bonté : à ce titre, aie pitié de moi ! Oui, toi qui as eu les mains, toi qui as eu les pieds cloués sur la croix, et ton côté percé par la lance, Très Compassionnant, aie pitié de moi et arrache-moi au feu éternel... Qu'en ce jour je me tiende sans condamnation devant toi pour être accueilli dans ta salle des noces où je partagerai ton bonheur, mon bon Maître, dans la joie inexprimable, pour tous les siècles.

Amen

Syméon le Nouveau Théologien
(v. 949-1022), moine grec



HORAIRES DES MESSES

SAMEDI 19 MARS		SAMEDI 26 MARS	
18h00	Lanta (jours impair)	21h00	Lanta - Revel Vigile Pascale
DIMANCHE 20 MARS		DIMANCHE 27 MARS	
09h00	Saint-Felix (jours pairs)	09h00	Bourg Saint Bernard (jours pairs)
09h30	Saint-Pierre de Lages (3e dim.)	09h30	Montégut Lauragais (4e dim.)
10h45	Revel (chaque dimanche)	10h45	Revel (chaque dimanche)
10h00	Vauré (Anciens Combattants)	10h00	Saint Sernin (bi-annuel)
18h00	Caraman (chaque Dimanche)	18h00	Caraman (chaque Dimanche)
Lundi :	19:00 Revel	Jeudi :	09:00 Revel
Mardi :	09:00 Revel 11:00 La Vendinelle 15h30 Foyer Soleil (1 ^{er} mardi)	Vendredi :	11:00 Caraman 09:30 Lanta 15:30 Hôpital de Revel
Mercredi :	09:00 Revel	Samedi :	11:00 Etoile

A vertical collage of three images. The top image shows a bride in a white dress holding a bouquet of white flowers. The middle image shows a newborn baby being held gently in someone's arms. The bottom image shows a hand holding a white communion wafer with a cross and the letters 'TR' on it, with wheat stalks in the background.

*Inscription dans les
permanences Paroissiales ou par mail*



Évangile du Dimanche >>>

Évangile de Jésus Christ selon saint Jean 8,1-11.

En ce temps-là, Jésus s'en alla au mont des Oliviers. Dès l'aurore, il retourna au Temple. Comme tout le peuple venait à lui, il s'assit et se mit à enseigner. Les scribes et les pharisiens lui amènent une femme qu'on avait surprise en situation d'adultère. Ils la mettent au milieu, et disent à Jésus : « Maître, cette femme a été surprise en flagrant délit d'adultère. Or, dans la Loi, Moïse nous a ordonné de lapider ces femmes-là. Et toi, que dis-tu ? » Ils par-

laient ainsi pour le mettre à l'épreuve, afin de pouvoir l'accuser. Mais Jésus s'était baissé et, du doigt, il écrivait sur la terre. Comme on persistait à l'interroger, il se redressa et leur dit : « Celui d'entre vous qui est sans péché, qu'il soit le premier à lui jeter une pierre. » Il se baissa de nouveau et il écrivait sur la terre. Eux, après avoir entendu cela, s'en allaient un par un, en commençant par les plus âgés. Jésus resta seul avec la femme toujours là au milieu.

Il se redressa et lui demanda : « Femme, où sont-ils donc ? Personne ne t'a condamnée ? » Elle répondit : « Personne, Seigneur. » Et Jésus lui dit : « Moi non plus, je ne te condamne pas. Va, et désormais ne pèche plus. »



Grande nouveauté de l'Evangile : la voie du pardon...

Par l'affaire de la femme adultère, Jésus débusque l'hypocrisie, la mauvaise foi, des juifs qui veulent "piéger" Jésus et l'enfermer dans leur point de vue, leur jugement et leur condamnation. En les renvoyant à eux-mêmes, Jésus nous dit que celui qui veut juger et condamner doit être, lui-même, innocent de toute faute. Et comme ces juifs ne sont pas totalement innocents, "ils s'en allaient l'un après l'autre, en commençant par les plus âgés". Plus longue est la vie, plus nombreuses sont les occasions de chute.

Jésus est le seul innocent, qui peut jeter la pierre, mais libre d'agir selon son cœur, il dit à cette femme : "Moi non plus, je ne te condamne

pas. Va, et désormais ne pèche plus." Jésus ne se contente pas de la libérer du châtement, il lui enseigne la voie juste : il la libère de la tentation du péché dans la douceur et le pardon.

Voilà la grande nouveauté de l'Evangile qu'apporte Jésus : la voie du pardon.

La miséricorde de Dieu cherche la conversion du pécheur afin qu'il vive ; elle ne conduit pas à la mort. Et c'est là ce qui fait l'originalité et la joie de l'Evangile par rapport à la culture d'aujourd'hui qui hésite continuellement entre le libertinisme et le justicialisme, entre le « tout le monde il est bon il est gentil » et le rigorisme. Jésus n'est ni un relativiste, pour lequel le bien et le mal sont identiques, ni un moraliste qui

condamne et humilie. Jésus condamne le péché sans trêve, mais il aime le pécheur sans trêve.

En ce temps de carême, il est possible de se convertir de notre péché, à la seule condition de redécouvrir et d'accueillir l'amour fidèle que Dieu nous porte. Laissons-nous libérer par la miséricorde de Dieu, et réconcilions-nous avec Lui. Pardonnons comme le Christ, et avançons vers l'avant, vers le prix auquel Dieu nous appelle, dans le Christ Jésus. En imitant avec joie sa charité, nous goûterons le monde nouveau : la vraie Vie, la vraie Joie, la vraie Paix et le véritable Amour du Christ Ressuscité.

Abbé Benjamin-Marie

Question de Foi >>>

LES SACREMENTS DE COMMUNION

LES SACREMENTS AU SERVICE DE LA COMMUNION ET DE LA MISSION

Quelle est la fonction de l'Évêque dans l'Eglise particulière qui lui est confiée ? L'Évêque, auquel est confiée une Eglise particulière, est le principe visible et le fondement de l'unité de cette Eglise, envers laquelle, comme vicaire du Christ, il remplit la charge pastorale, aidé par ses prêtres et ses diacres.

Quel est l'effet de l'Ordination presbytérale ? L'onction de l'Esprit Saint marque le prêtre d'un caractère spirituel indélébile; elle le configure au Christ prêtre et le rend capable d'agir au nom du Christ Tête. Coopérateur de l'Ordre épiscopal, il est consacré pour annoncer l'Evangile, célébrer le culte divin, surtout l'Eucharistie, dont il tire la force pour son ministère, et pour être le pasteur des fidèles.

Comment le prêtre exerce-t-il son ministère ? Bien qu'ordonné pour une mission universelle, il l'exerce dans une Eglise particulière, lié par une fraternité sacerdotale avec les autres prêtres, formant ensemble le « presbytérium » qui, en communion avec l'Évêque et sous sa dépendance, porte la responsabilité de l'Eglise particulière.

Quel est l'effet de l'Ordination diaconale ? Le diacre, configuré au Christ servi-



teur de tous, est ordonné pour le service de l'Eglise. Sous l'autorité de son Evêque, il exerce ce service dans le cadre du ministère de la parole, du culte divin, de la charge pastorale et de la charité.

Comment se célèbre le sacrement de l'Ordre ? Pour chacun des trois degrés, le sacrement de l'Ordre est conféré par l'imposition des mains sur la tête de l'ordinand par l'Évêque, qui prononce la prière consécatoire solennelle. Par cette prière,

l'Évêque prie Dieu d'envoyer sur l'ordinand une effusion spéciale de l'Esprit Saint et de ses dons, en vue du ministère.

Qui peut conférer le sacrement ? Il appartient aux Evêques valablement ordonnés, en tant que successeurs des Apôtres, de conférer les trois degrés du sacrement de l'Ordre.

Qui peut recevoir le sacrement de l'Ordre ? Ne peut recevoir valablement le sacrement de l'Ordre qu'un baptisé de sexe masculin. L'Eglise se reconnaît liée par ce choix fait par le Seigneur lui-même. Personne ne peut exiger de recevoir le sacrement de l'Ordre. Mais il revient à l'autorité de l'Eglise de considérer l'aptitude des candidats.

Dans Compendium CEC.



Vie paroissiale >>>

Calendrier des messes

Le calendrier des fêtes locales et des messes bi-annuelles

19/03	11h00 Maureville 16h00 Caraman	29/05	09h30 Juzes 11h15 Le Cabanial	21/08	09h00 Bourg St B. 09h30 Vauré 11h15 Maurens 11h15 St Julia
20/03	Vauré	04/06	18h00 La Pastourie	28/08	11h15 Loubens 11h15 St Pierre de L.
03/04	11h15 Maurens	05/06	11h15 Maureville	03/09	11h15 Roques
09/04	10h30 Caraman	18/06	18h00 Segreville	04/09	11h15 Caragoudes
10/04	11h15 Loubens	19/06	09h30 Montégut 11h15 Le Falga	11/09	09h30 Cadenac 10h00 Saussens 11h15 Auriac 11h15 Préserville
17/04	11h15 Vauré	26/06	11h15 Beauville 11h15 Vendine 18h00 Couffinal	18/09	11h15 Le Cabanial 11h15 Aurin
24/04	11h15 Roques	03/07	11h15 Lanta 11h15 La Salvetat	25/09	11h15 Juzes
01/05	11h15 Cadenac	10/07	11h15 Le Faget	02/10	11h15 Francarville
07/05	18h00 Prunet	24/07	11h15 Roumens 11h15 Mourvilles-Htes 17h00 Mascarville	09/10	11h15 Prunet
08/05	11h15 Auriac	31/07	11h15 Albiac 18h00 La Jalabertie	30/10	11h15 Le Falga
15/05	09h00 Bourg St B. 11h15 Belestia 11h15 Graissens	07/08	11h15 Dreuilhe 11h15 Cambiac	26/11	18h00 Caraman
22/05	11h15 Francarville	14/08	09h30 Ste Apollonie 11h15 Vaudreuille		

Initiation à l'Eucharistie

En vue de la première Communion

- CM1et CM2

Samedi 26 mars 2016 (9h-17h.)

A Auriac

- CE1 et CE2

Samedi 21 mai 2016 (9h-19h.)

PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES

Samedi 9 et Dimanche 10 avril 2016

- Pèlerins,

vous êtes malade, handicapé, âgé, vous avez besoin d'être accompagné ? Des hospitaliers vous aideront à Lourdes.

- Au service,

vous avez du temps et de l'énergie à donner en équipe ? Nous vous accueillerons, devenez hospitalier.

- Contacts :

Revel : Anne-Marie DAUMAS TEL : 05-61-22-44-78
Caraman : M. et Mme VENOUX : 05-61-83-21-31

AVEC L'EGLISE RÉFORMÉE DU LAURAGAIS

- Célébration œcuménique du Vendredi Saint, 25 mars 12h15 au Temple.

Groupes de vie Chrétienne Et Rencontres mensuelles

1^{er} lundi à 14h30

Rencontre du MCR Revel

3^e lundi à 14h Frat. Franciscaine Revel

4^e lundi à 14h30

Action Catholique des milieux Indépendants
(Contact : Jeanne Grimaldi 05.61.83.54.42)

Rosaire et Chapelet

2e Lundi à 14h30

Réunion équipe du Rosaire de Lanta,
Contact : Monique Rozan 05.61.83.78.27

2e mercredi 14h30

Rosaire presbytère de Revel

1^{er} mercredi à 17h

Chapelet pour la paix, presbytère de Revel

3e mercredi 14h30

Chapelle de la Maison Paroissiale à Auriac

Sanctuaire Notre Dame de Saussens

- Chapelet mensuel, 15h.

17 mars 2016.

14 avril 2016

- 10 Avril 2016, 19h.

Messe de l'Annonciation.

Pense pas bête >>>

SAMEDI				
18h00	Auriac (jours pairs)		Lanta (jours impairs)	
DIMANCHE				
9h00	Saint-Felix (jours pair)		Bourg-Saint-Bernard (jours impairs)	
9h30	Préserville semaine 1	Saint-Julia Semaine 2	Saint-Pierre- De-Lage Semaine 3	Montégut- Lauragais Semaine 4
10h45	Revel			
11h15	Fêtes et messes bi-annuelles			
18h00	Caraman			

HORAIRES DE MESSES



Service Evangelique des Malades (SEM)

"J'étais malade et vous m'avez visité" (Mt 25, 35).
07 68 45 44 50

Carnet

Du 14 mars au 20 mars 2016

Intentions de Messe

Maria BRESSOLES (12/03 Auriac) +N
Damien MAURAN (13/03 Revel) +A
Fernand GLEIZES (13/03 Revel) +A
Marie PEREIRA (13/03 Revel) +A
Justo ORTIZ (13/03 Revel) +N
Roger AUBESQUIER (13/03 Revel) +N
Thérèse SEULEN (13/03 Revel)
Famille FABRE-DALENC-AURIOL 13/03 Revel)
Louis, Germaine et Jeanine BENET (13/03 Revel)
Familles GLAYZES et TEISSYRE (13/03 Revel)
Familles JONQUIERES et ANDRIEU (13/03 Cambiac)
Famille BATTIGNÉ-LADET (13/03 Cambiac)
Famille Roger ALBIGOT (13/03 Caraman)
Pierre TURLURE (17/03 Caraman)
Jean et Claire FERIOL (17/03 Caraman)
Ames du Purgatoire (19/03 Etoile)
Claire TOFFOLON (19/03 Etoile)
André VALETTE (19/03 Maureville)
Angèle et François VERFEIL (19/03 Maureville)
Sylvain VALETTE (19/03 Caraman)
Bernard JULIE et sa famille (20/03 Revel)
Famille RAYSSAC (20/03 Revel)
Famille SERRES (20/03 Revel)
Aline BÉNAZETH (20/03 Revel)
Joseph et Jeanne FERIOL (20/03 Caraman)
Famille ALVARES (20/03 Caraman)

Prière mensuelle des Défunts Dimanche 28 Mars 2016

Françoise PONTTHIEU, Lucette ROUSSEAUX, Etienne ROUQUET, François FONTORBE, Berthe BASTIE, Léon RAMOND, Emilien BOMBAIL, Marcelle LORY, Irénée AVERSENQ, Reine MAHOUX, Josette BARRÈRE, Justo ORTIZ, Roger AUBESQUIER, Thérèse SALVY, Victor POLATO, Raymonde MINGUY, Aimé JULIA, Juliette GUIRAUD



Chaque dernier dimanche du mois, prière pour tous les défunts du mois et anniversaires, à Revel et Caraman.

- Offrandes indicatives :

Messe : 17 E, Quêtes ordinaires : 5 E

Baptême, Mariage, Sépultures :

de 120 à 150 E.

Bénédiction des Maisons : 20 E

- Horaires indicatif :

Baptêmes : (S'inscrire 3 mois à l'avance)

le dimanche 12h-12h15 le samedi 11h.

Mariages : (S'inscrire 1 an à l'avance)

14h45 - 16h15.

Sépultures :

Tous les jours, 10h30, 13h45, 15h30.

Sauf le lundi, 15h30, et le samedi, 10h30.

Pas de Sépulture les dimanches et fêtes.